

Injection péri-oculaire ou sous-ténonienne

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous présentez une pathologie oculaire pour laquelle votre ophtalmologiste vous propose une injection de substance(s) médicamenteuse(s) autour de votre œil.

Cette fiche d'information contient les informations sur l'intervention qui vous est proposée.

Pourquoi réaliser cette injection ?

L'injection d'une substance(s) médicamenteuse(s) à proximité du globe oculaire permet dans certains cas une action très efficace sur la maladie oculaire à traiter, tout en minimisant les effets indésirables généraux.

Description de l'intervention : Elle est réalisée en position allongée sur le dos ou demi-assise.

Anesthésie : L'œil est insensibilisé par l'instillation de collyre anesthésiant.

Désinfection : Les paupières et/ou la surface oculaire sont désinfectées avec un produit antiseptique pour diminuer le risque d'infection.

Injection péri-oculaire ou sous-ténonienne : L'injection ne dure que quelques secondes. On utilise soit une canule (introduite après une petite ouverture de la conjonctive) soit une aiguille très fine (introduite à travers la paupière ou la conjonctive).

Evolution postopératoire habituelle :

- L'œil traité reste indolore dans la très grande majorité des cas.
- L'efficacité du médicament injecté sera évaluée ultérieurement par votre ophtalmologiste.

Les complications : Des complications peuvent survenir et être transitoires ou définitives. Elles peuvent nécessiter un traitement médical ou chirurgical.

La complication la plus fréquente est sans conséquences. Il s'agit d'une hémorragie sous-conjonctivale (le blanc de l'œil devient rouge au niveau de l'injection) avec parfois un hématome de la paupière, qui se résorbent spontanément en quelques jours.

Les autres complications sont très rares, et surviennent parfois malgré les précautions rigoureuses prises par le médecin. Exceptionnellement et comme pour toute chirurgie oculaire, elles peuvent prendre un caractère de gravité pouvant conduire à une perte de la vision, et dans les cas les plus rares à la perte de l'œil :

- Diplopie (vision double).
- Perforation du globe (en cas d'utilisation d'une aiguille).
- Infection qui se manifesterait par des douleurs, une baisse de la vision, une rougeur de l'œil et un gonflement des paupières. Si vous perceviez ces symptômes dans les heures ou les jours qui suivent l'injection, contactez immédiatement votre ophtalmologiste ou le centre hospitalier le plus proche pour être pris en charge sans retard.

Votre ophtalmologiste est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.

Les dispositions réglementaires font obligation au médecin de prouver qu'il a fourni l'information au patient. Aussi vous demande-t-on de signer ce document dont le double est conservé par votre médecin.

Je soussigné reconnais que la nature de l'intervention, ainsi que ses risques, m'ont été expliqués en termes que j'ai compris, et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et

Date et Signature

☐

donne mon accord

☐

ne donne pas mon accord

pour la réalisation de l'acte qui m'est proposé.

Ces fiches nationales ont été créées sous l'égide de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) et du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF).

Fiche révisée en novembre 2009.

<http://www.sfo.asso.fr>